

**SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 18 ET 19 DECEMBRE 2017**

**Point 12 de l'ordre du jour**

**Transmission du postulat déposé par M. Nicolas Pasquier,  
au nom du groupe PS-Les Verts,  
pour la végétalisation du domaine public**

Lors de la séance du 9 octobre 2017, M. Nicolas Pasquier a déposé, au nom du groupe PS-Les Verts, le postulat cité en titre dont le texte de la présentation au Conseil général est annexé.

Le postulat a été transmis au Bureau du Conseil général pour examen conformément à l'art. 98 du Règlement du Conseil général. Lors de sa séance du 20 novembre 2017, ledit Bureau l'a déclaré recevable.

**Le Bureau du Conseil général émet un préavis favorable à l'intention du Législatif communal pour la transmission au Conseil communal du postulat déposé par M. Nicolas Pasquier, au nom du groupe PS-Les Verts, pour la végétalisation du domaine public.**

**AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE BULLE**

**Le Président  
Sébastien Bossel**

**Le Secrétaire  
Guy Monney**

## **Postulat de M. Nicolas Pasquier, au nom du groupe PS-Les Verts :**

### **Végétalisation du domaine public**

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,*

*En mars 2017 commençait le réaménagement de la rue du Russalet, avec l'abattage de quelque 60 érables qui ont été remplacés cet automne par 30 tilleuls. On peut se poser la question sur l'urgence de ce réaménagement et de cet abattage, mais là n'est pas l'objet de ce postulat. Le Russalet perd dans l'opération plus de la moitié de ses arbres. D'autres rues vont-elles subir le même sort prochainement ?*

*Le Conseil communal est en train de faire un inventaire des arbres plantés sur le domaine public en y répertoriant le nombre d'arbres et la répartition par espèces. Le Conseil communal nous explique aussi que le nombre d'arbres est constant sur notre territoire et même en légère augmentation. Mais le territoire bâti de notre ville s'étend très rapidement et donc le nombre d'arbres devrait croître en proportion. Et comme son nombre n'a pas crû proportionnellement ces dernières années, il convient de rattraper le retard en redoublant d'efforts, au lieu de diminuer par deux le nombre d'arbres dans certaines rues.*

*La densification, actuellement à l'œuvre dans notre commune, appelle aussi une densification des espaces publics et des espaces de verdure. Hélas, la commune n'a pas de terrains pour aménager de nouveaux espaces de verdure, il faut donc utiliser le domaine public existant et le valoriser. Mais justement, le constat est que de nombreux arbres ont disparu du centre-ville ou des artères principales de notre commune ces 20-30 dernières années.*

*En voici quelques exemples :*

- Entre 2008 et 2012, la place du Marché a perdu une rangée d'une vingtaine d'arbres entre l'Institut Ste-Croix et le Conservatoire.*
- Trois marronniers ont été abattus il y a deux ans environ sur la Promenade de la Trême et ne sont toujours pas remplacés.*
- La Condémine comportait jadis une haie de thuyas et plusieurs peupliers le long de l'école. Suite à la construction des nouveaux bâtiments scolaires, ces éléments de verdure furent supprimés pour laisser place à un trottoir suffisamment large pour que les voitures puissent y stationner.*
- La rue de Vevey, qui comptait plus de 100 arbres, en a perdu un bon tiers : il n'en reste plus que 65 en 2017. Pourtant cette artère est inscrite à l'inventaire des voies suisses d'importance nationale sur une bonne partie de sa longueur et est protégée à ce titre, arbres compris. On relèvera ici la description inscrite en 1995 dans cet inventaire au point numéro 5.01 : « L'allée de grands arbres fastigiés, d'une élégance certaine, confère à l'entrée ouest de la ville de Bulle cette fonction de « portail » que l'alignement latéral et partiel de l'entrée nord a en partie perdu ».*

*L'adjectif « fastigié » qualifie un arbre dont les rameaux sont dirigés vers le haut. 22 ans se sont écoulés depuis cette description et la rue de Vevey est devenue actuellement bien triste en perdant beaucoup d'arbres par rapport au portail nord constitué par la route de Riaz.*

*Pour les férus de législation, vous trouverez dans l'annexe 2 du RCU la mention des voies historiques situées sur le territoire de notre commune. Et l'alinéa 3 de l'article 182 du même RCU protège la végétation le long de ces voies de communication.*

*Il est prévu de réhabiliter ces deux artères, rue de Vevey et route de Riaz, et la rue de Vevey pourrait retrouver de son intérêt en y accueillant jusqu'à environ 110 arbres. Ce n'est pas utopique, c'est la volonté politique.*

*Les arbres créent certes quelques inconvénients, mais les avantages occasionnés les surpassent largement. Les arbres sont de véritables générateurs de qualité de vie :*

- 1. Ils apportent de la fraîcheur et de l'ombre en été pour les usagers du domaine public et pour les habitations. Ils contribuent aussi à abaisser la température lors des grandes chaleurs par évaporation-transpiration d'eau : chaque arbre équivaut au plus fort de l'été à 5 climatiseurs, et cela sans augmentation de la consommation d'énergie.*
- 2. Ils améliorent la qualité du paysage et contribuent à une atmosphère apaisante. Ainsi, ils permettent d'encourager la marche à pied et de limiter le stress des utilisateurs de la route. C'est bien connu : mieux vaut un arbre debout qu'un gendarme à terre.*
- 3. Ils favorisent aussi la préservation de la biodiversité en ville.*

*Vous l'aurez compris, préserver des arbres et en replanter maintenant, c'est investir dans la qualité de vie de demain. Et chacun de nous trouve son compte, y compris les propriétaires des terrains bordant les rues plantées d'arbres. La valeur de ces terrains et des biens mis en location se trouvera augmentée car les arbres atténuent les nuisances dues à la circulation et à la chaleur estivale.*

*Et justement, en parlant de chaleur, le réchauffement climatique nous apportera des étés toujours plus chauds, avec une augmentation du nombre de jours où la température dépasse les 25°C et du nombre de nuits tropicales où elle ne descend pas en dessous de 20°C. Les épisodes de canicules seront ainsi plus fréquents et les centres-villes sont particulièrement touchés car le béton et le goudron accumulent la chaleur de la journée et la restituent la nuit. Ils contribuent à la formation d'îlots de chaleur qui perdurent la nuit et qui empêchent le corps humain de récupérer. Ces îlots de chaleur touchent particulièrement les plus faibles et contribuent aux pics de surmortalité survenus lors des épisodes caniculaires de 2003 et 2015.*

*Il est possible d'atténuer ces effets néfastes et les arbres y contribuent largement pour autant qu'ils se trouvent au centre-ville. Ainsi, pour préserver la qualité de vie au centre-ville et pour prévenir des effets néfastes dus au réchauffement climatique en cours, et à venir, je propose, au nom du groupe PS-Les Verts, les mesures suivantes :*

- 1. Dans un premier temps, un moratoire sur les coupes d'arbres sur le domaine public est adopté par le Conseil communal. Echappent au moratoire les arbres qui, considérés isolément, constituent une menace avérée pour les passants, les véhicules, le voisinage ou pour les autres arbres. Les arbres abattus sont remplacés au même endroit et ce le plus rapidement possible, dans un délai maximal d'une année.*
- 2. Dans un deuxième temps, mais au plus tard une fois l'inventaire achevé, le Conseil communal met sur pied de nouvelles procédures pour l'abattage des arbres et pour le réaménagement du domaine public. Ces procédures doivent inclure la consultation d'un paysagiste et de la commission d'aménagement (ou d'une partie de ses membres). Ainsi, partout où c'est possible, la Commune plante davantage d'arbres et aménage davantage d'espaces verts. Elle réaménage les artères importantes de la commune avec une double plantation et les rues plus petites avec une simple plantation d'arbres sur toute leur longueur.*
- 3. Dans un troisième temps, la Commune élargit le domaine de mesures aux plans d'aménagement et au règlement communal d'urbanisme. En plus de favoriser les aménagements de cours d'eau et de verdure en ville, il convient aussi de prendre des mesures en ce qui concerne l'orientation des bâtiments, la sélection de revêtements absorbant la chaleur, etc.*

*Il n'est pas nécessaire de réinventer la roue, on peut gagner en efficacité en s'inspirant de ce qui se fait ailleurs en Suisse. Je ne nommerai ici qu'un seul exemple, le projet ACCLIMATATION. Dans le cadre du projet pilote « Adaptation aux changements climatiques » mené par la Confédération de 2014 à 2016, la Ville de Sion a renforcé son engagement pour tenir compte de l'évolution du climat et maintenir la qualité de vie en ville. Elle met à disposition d'autres villes les résultats de ses expériences.*

*Au nom du groupe PS-Les Verts, je vous remercie de votre attention. »*